

**Avis n° 2009/07-09 relatif  
à l'habilitation de l'École polytechnique universitaire de  
l'Université Lyon-I  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 30 juin 2009 créant l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I au lieu et place de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon (ISTIL).

En conséquence, les avis donnés par la Commission lors de la séance du 14 avril 2009, concernent maintenant cette nouvelle école interne :

Avis favorable, pour 6 ans à partir de la rentrée 2009, à l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, dans les trois spécialités - *Mathématiques appliquées et modélisation* – *Systèmes industriels* – *Génie biomédical* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2009, à l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, dans les deux spécialités – *Mécanique* - *Matériaux* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable, pour 2 ans à partir de la rentrée 2009, à l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté précité les diplômes qui seront délivrés aux étudiants en cours d'études au 30 juin 2009 seront libellés suivant les nouveaux intitulés.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD